

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
- ➔ 2. **Consultation publique** : (19 h 5)
Conditions de stationnement sur les rues de l'Islet, du Promontoire et de Coligny

3. **Assemblée publique de consultation** : (20 h 30)
 - Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21708Mc, 21746Mc et 21747Mc, R.C.A.2V.Q. 228*
(Réf. : Boisés Lebourgneuf Sud)

4. Retour à l'assemblée du conseil (21 h)

N.B. Les heures sont inscrites à titre indicatif seulement.

Lors de la consultation publique, des représentants du Service du transport et de la mobilité intelligente présenteront les options règlementaires proposées et répondront aux questions s'y rattachant.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la Ville de Québec au 311 ou consulter le site Internet : www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier (choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)



Besoins particuliers

Nous en faire part au plus tard le 18 juin 2018.

Renseignements :

Clarens Lavoie, 418 641-6411, poste 3261
clarens.lavoie@ville.quebec.qc.ca



CONSEIL
DE QUARTIER

NEUFCHÂTEL EST-LEBOURGNEUF



INVITATION

Le conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf vous convie à une consultation publique

Le mercredi 20 juin 2018, à 19 h
au centre communautaire Lebourgneuf,
salle multifonctionnelle
1650, boulevard La Morille

Sujet à l'ordre du jour :

Conditions de stationnement sur les rues de l'Islet, du Promontoire et de Coligny



Objet de la consultation

En mars dernier, un avis a été transmis aux résidents des rues de l'Islet, du Promontoire et de Coligny afin de les informer que des modifications aux conditions de stationnement devaient être apportées dans ce secteur dans le but de mieux encadrer l'usage du stationnement sur rue.

Ces modifications avaient comme objectifs de mettre en place des zones de stationnement limitées à des périodes de 90 minutes, entre 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi et d'instaurer une zone de stationnement contrôlée par des permis de stationnement sur rue (vignettes).

À la suite de cet avis, plusieurs citoyens ont transmis des commentaires à la Ville concernant ces modifications.

Afin de répondre plus adéquatement aux besoins des résidents des rues concernées, trois options seront présentées lors de la consultation publique.

- **Option 1** : Conserver les conditions de stationnement actuelles (statu quo). Aucune intervention dans le secteur.
- **Option 2** : Limiter le stationnement pour une période de 90 minutes, entre 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi.
- **Option 3** : Limiter le stationnement pour une période de 90 minutes, entre 9 heures à 17 heures, du lundi au vendredi, sauf pour les détenteurs de vignette de la zone concernée.

Toute autre option proposée par les citoyens lors de cette rencontre pourra être discutée et analysée.

Précisions :

- Les zones d'interdiction de stationnement déjà en vigueur dans le secteur seront conservées.
- Le stationnement sera permis en tout temps à certains endroits aux abords du parc de l'Escarpement, afin d'offrir des espaces de stationnement de longue durée aux utilisateurs du parc, aux visiteurs, aux fournisseurs de services et aux travailleurs.
- Le stationnement sera limité à 10 minutes devant les boîtes postales.

Plan de localisation



Bienvenue à toutes et à tous!